

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 019-241927201-20210705-DCC210708_9_2-DE

TULLE'
Agglo

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Siège : rue Sylvain Combes
19000 Tulle

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2021

Membres	73
Présents	45
Pouvoirs	10
Votants	55
Exprimés	51
Pour	51
Contre	-

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 28 juin 2021

Secrétaire de séance : M. Jérémy NOVAIS

Etaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Emilie BOUCHETEIL, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Sandy LACROIX, Fabienne LATOUR, Catherine MONS, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Irène SERVIERES, Stéphanie VALLEE,

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Patrick BORDAS, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Xavier DURAND, Pascal FOUCHÉ, Serge HEBRARD, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Patrick LERESTEUX, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jérémy NOVAIS, Daniel RINGENBACH, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX

M. Michel CUEILLE suppléant de M. Jean-Jacques BOSSOUTROT

M. Yves FLEURY suppléant de M. Bruno FLEURY

Avaient donné pouvoir :

Mme Joëlle BLOYER à M. Patrick BORDAS

Mme Christine DESARMENIEN à M. Eric BELLOUIN

Mme Christiane MAGRY-JOSPIN à Mme Sylvie CHRISTOPHE

Mme Stéphanie PERRIER à M. Michel BREUILH

M. Michel BOUYOU à M. Pascal CAVITTE

M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE

M. Christian DUMOND à M. Roger CHASSAGNARD

M. Hervé LONGY à Mme Fabienne LATOUR

M. Jean MOUZAT à M. Michel BREUILH

M. Jean-Pierre PEUCH à M. Gérard TOURNEIX

Etaient absents :

Mmes Anne BOUYER, Odile BOUYOUX, Annie CUEILLE, Valérie DUMAS, Martine DUPIN-de-BEYSSAT, Béatrice GORON, Sophie ROY, Josette VERDEYME, MM. Raphaël CHAUMEIL, Ubald CHENOU, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Marc GERAUDIE, Grégory HUGUE, Bernard JAUUVION, Jean-Jacques LAUGA, Alain PENOT, Jean-François ROCHE.

Objet : 9.2 Actualisation de la délibération n°4.1 du 12 novembre 2019 approuvant la réhabilitation d'un réseau d'assainissement de collecte et création d'une station d'épuration secteur de la Lignade - commune de St Mexant

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Tulle,

Vu le budget assainissement,

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 019-241927201-20210705-DCC210708_9_2-DE

Considérant qu'en 2016 la commune de St-Mexant a finalisé le diagnostic de son système d'assainissement collectif des eaux usées et a révisé son schéma directeur d'assainissement,

Considérant que les travaux nécessaires pour remédier aux désordres identifiés ont été classés en tranches de travaux hiérarchisés,

Considérant que le programme de travaux classé en priorité n°1 concerne le secteur de la Lignade,

Considérant que par délibération en date du 12 novembre 2019, le conseil communautaire a approuvé la nécessité de réaliser les travaux de mise en place d'un réseau d'assainissement de collecte et de création d'une station d'épuration secteur de la Lignade,

Considérant qu'il convient aujourd'hui de préciser qu'il s'agit de travaux de réhabilitation d'un réseau d'assainissement de collecte et de création d'une station d'épuration et d'actualiser le montant prévisionnel de cette opération suite au mémoire projet établi par le maître d'œuvre,

Considérant que ces travaux devront être complétés par une opération groupée de réhabilitation des branchements particuliers en partie privative,

Considérant qu'il est de plus nécessaire de préciser que les travaux réseaux devront être réalisés conformément aux préconisations de la Charte Qualité Nationale des Réseaux d'Assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) approuve la réalisation des travaux de réhabilitation d'un réseau d'assainissement de collecte et de création d'une station d'épuration secteur de la Lignade sur la commune de St-Mexant ;

2°) approuve l'actualisation du montant prévisionnel des travaux soit 286 000 € HT ;

3°) approuve la réalisation d'une opération groupée de réhabilitation des branchements particuliers en partie privative estimée à 35 000 € HT, et la signature de tout document s'y rapportant ;

4°) approuve la réalisation de cette opération conformément aux préconisations de la Charte Qualité Nationale des Réseaux d'Assainissement ;

5°) autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil départemental de la Corrèze et des services de l'Etat au titre de la DETR et de signer tout document s'y rapportant ;

6°) les dépenses et recettes seront affectées au budget assainissement section investissement.

Fait et délibéré le 5 juillet 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission en Préfecture
et de la publication/affichage le :

- 8 JUIL. 2021